

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne: . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

#### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

#### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
16  
9  
Poste: 35 fr.  
18  
10  
On s'abonne:  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les Libraires.

SAUMUR

19 Juillet 1884.

### LENDEMAIN DE FÊTE.

Autrefois, sous la Monarchie, tout finissait par des chansons. Aujourd'hui, sous la République, tout se termine par des excuses.

Telle a été l'épilogue de la manifestation dirigée il y a dix mois contre le roi d'Espagne; tel est l'épilogue des tristes scènes qui se sont produites le 14 juillet, devant l'hôtel Continental et aux pieds de la statue de Strasbourg.

La première fois c'était le chef de l'Etat, qui, pour calmer les justes susceptibilités d'un jeune souverain odieusement outragé, se voyait dans la nécessité de qualifier de « misérables » ceux de ses coreligionnaires politiques qui, comme son gendre, M. Wilson, avaient pris une part plus ou moins active à l'inconvenante manifestation de la gare du Nord.

Cette fois, c'est le président du conseil qui est obligé de s'incliner de bonne grâce devant les remontrances de l'ambassadeur d'Allemagne, et c'est notre ambassadeur à Berlin qui est chargé d'apporter en toute hâte à M. de Bismarck des excuses que l'Agence Havas appelle par euphémisme des explications.

Dans les deux circonstances, la France a expié par une cruelle humiliation les tumultueux ébats et les gamineries coupables de certains individus qui confondent la forfanterie avec le patriotisme.

Les journaux officiels nous disent — et nous souhaitons qu'ils aient raison — que le déplorable affaire de l'hôtel Continental n'aura pas d'autres suites.

Cela ne nous suffit pas. Il faut encore que des manifestations de ce genre ne se renouvellent pas et, à cet égard, nous nous sentons moins rassurés.

Il est certain, en effet, que ce patriotisme théâtral, que ce chauvinisme de commande,

qui consiste à déchirer des emblèmes et à se livrer aux pieds d'une statue à de vaines fanfaronnades, est le résultat du régime actuel.

On ne fera pas que des gens auxquels l'incident qui vient de se produire devrait servir de leçon, aient le patriotisme discret et de bon aloi. Ils recommenceront à la prochaine occasion, et cette occasion se représentera chaque année, le 14 juillet.

Les grandes agglomérations, condamnées comme des foyers d'épidémie par le conseil d'hygiène et par l'Académie de médecine, ne sont pas moins dangereuses au point de vue de nos relations avec les puissances étrangères.

Un de nos confrères a fait justement remarquer que la fête du 14 juillet aboutit chaque année à un effacement complet de l'autorité et de la police en France durant vingt-quatre heures.

Le gouvernement l'a reconnu lui-même dans la note qu'il a fait publier par l'Agence Havas: « La police, y est-il dit, n'a pu intervenir à temps. » Il est facile, d'ailleurs, de comprendre que l'autorité ne peut se flatter de maintenir l'ordre dans une fête qui met en mouvement deux millions de personnes.

Si cet état anarchique n'avait pour résultat que de causer les accidents nombreux qui se produisent chaque année, que d'exposer des passants inoffensifs à recevoir des pélaris dans les jambes, qu'à empêcher la circulation dans les rues de la capitale, et qu'à allumer des incendies par l'éclat des feux d'artifice, nous estimons que le mal serait déjà grand.

Mais il le devient bien davantage maintenant qu'il est démontré que la fête du 14 juillet peut exposer notre pays à de redoutables complications internationales.

C'est payer bien cher le plaisir de célébrer les exploits des vainqueurs de la Bastille que de l'acheter chaque année au prix d'une humiliation nouvelle.

GABRIEL FERRERE.

### Chronique générale.

On a trouvé un petit, bien petit passage pour sortir du défilé chinois. Nous aurons une satisfaction par le retrait des troupes chinoises des places frontières, et on nous... promettra une indemnité.

M. Jules Ferry a triomphalement apporté cette nouvelle à la Chambre avant d'aller faire sa partie de revision au Sénat. Voici la nouvelle officielle:

« Le Tsong-Ly-Yamen a communiqué, le 16 juillet, à M. de Sémallé, le décret impérial suivant, paru le matin dans la Gazette officielle:

« Conformément à la convention du 11 mai, on doit, dans le délai de trois mois, discuter un traité définitif sur les bases contenues dans les quatre premiers articles. Comme ce délai va expirer, il est nécessaire aujourd'hui d'exécuter l'article 2.

» En conséquence, l'Empereur ordonne au vice-roi du Yun-Nam et au gouvernement du Kuang-Si de faire retirer toutes les troupes qui occupent Lao-Kai, Sang-Son, Cao-Bang et de les faire cantonner en deça des passages sur les territoires du Yun-Nam, du Kuang-Kong et du Kuanh-Si. Cette évacuation devra être terminée dans le délai d'un mois.

» Respectez ceci. »

On le voit, pas un mot de l'indemnité. Ce sera pour plus tard, ou pour jamais. On exécute approximativement le traité de Tien-Tsin, mais nous voudrions bien que l'on nous indiquât quelles sont les réparations accordées pour le traquenard où le général Millot s'est empressé d'ailleurs de se faire prendre.

\*\*\*

Le Sénat réclame des garanties. Celui qui en trouvera est prié de les apporter au palais du Luxembourg. Il y aura récompense.

Attendez-vous à trouver prochainement cette annonce à la quatrième page des jour-

naux de Paris et des départements. Des garanties? Lesquelles? Les membres de la commission de la revision ont beau chercher, ils ne trouvent rien. Ceux-ci voudraient une formule déterminant strictement les questions sur lesquelles le congrès serait appelé à délibérer; mais comment l'Assemblée nationale, une fois réunie, pourrait-elle empêcher d'autres questions de se poser? Ceux-là désireraient que les deux Chambres se missent d'accord sur les solutions à imposer au Congrès; mais alors à quoi bon la réunion d'une Assemblée nationale réduite au simple rôle de commission d'enregistrement? N'est-il pas à craindre que cette combinaison ne soit pas agréée par la Chambre?

Certains estiment qu'il faudrait recourir à une interpellation terminée par un ordre du jour susceptible de lier la Chambre et le gouvernement vis-à-vis du Sénat; mais cet ordre du jour le cabinet pourrait-il l'accepter sans courir le risque d'être renversé?

On sait que les difficultés sont loin d'être aplanies. Cependant la majorité de la commission de revision au Sénat est d'avis qu'on ne peut se séparer avant qu'une solution n'intervienne.

L'idée d'ajourner au mois d'octobre paraît, aujourd'hui du moins, abandonnée.

\*\*\*

### UNE TAXE DE 26 MILLIONS

L'impôt sur la betterave a été voté. La Chambre a repris la discussion de la loi tendant à modifier l'impôt sur le sucre. Le projet de la commission, dont l'article 1<sup>er</sup> a déjà été voté, est à la fois protectionniste, socialiste et odieusement fiscal.

Il est protectionniste parce qu'il tend à surélever le prix d'un article de consommation générale, au profit d'un certain nombre de producteurs.

Il est socialiste parce qu'il consacre une partie du produit de l'impôt à subventionner une industrie déterminée.

Il est odieusement fiscal parce qu'il surélève brutalement de 25 0/0 un impôt de consommation qui représente déjà 40 0/0 du

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Deuxième partie.

Le regard d'Yves étincela de joie, d'espérance. Et le jeune homme, levant la tête avec fierté, reprit d'une voix tendrement persuasive:

— Ce n'est plus le pauvre maître d'école qui vient vers vous, Marthe... Je suis riche maintenant. Le nom de mon père est connu: je moissonne ce qu'il avait semé... Marthe, ma bien-aimée Marthe, je pourrai vous rendre votre vie d'autrefois, vous entourer de tout le bien-être que donne la fortune...

Mais, à ces mots: « Je suis riche! » Marthe avait pâli.

— Riche! balbutia-t-elle, vous êtes riche!... Et d'un accent découragé, elle ajouta:

— Alors la barrière s'est déplacée... Hélas! les obstacles restent toujours les mêmes.

— Que voulez-vous dire? s'écria Yves, l'œil ardent, la crainte dans la voix.

— Monsieur Trévirec, répondit Marthe, lentement, tristement, j'ai de grands devoirs à remplir.

Je suis le seul soutien de mon frère... Lucienne vieillit... Le travail lui deviendra impossible... Non, jamais je ne vous imposerai le fardeau d'une famille pauvre.

Yves devint très-pâle; une larme brilla dans ses yeux.

— Quel mal vous me faites! dit-il. Puis, il reprit d'une voix vibrante:

— Marthe, y pensez-vous? Vous parlez de m'imposer un fardeau... Mais vous aider dans votre tâche, ne serait-ce pas le suprême bonheur?... Ah! rappelez-vous combien je vous aimais aux Platanes. N'aviez-vous pas un peu deviné ma tendresse? Rappelez-vous mon départ... Et cette petite bourse que vous me donâtes au moment des adieux?... Tenez, la voilà. Jamais elle ne m'a quitté.

Yves montrait la petite bourse de soie bleue, brodée par Marthe, offerte par Louis.

— La pièce d'or y est encore, y sera toujours, reprit-il avec un sourire. Elle a été pour moi un talisman... Eh bien! je viens maintenant solder les intérêts de ma créance... Oh! Marthe, ne le voulez-vous pas?

Il joignit les mains. Son regard suppliait. Marthe, tremblante, détourna les yeux et murmura:

— Je vous en conjure, ne me tentez pas, monsieur Yves. Je dois poursuivre mon labeur sans peser votre avenir, sans l'entraver.

Résolument elle se leva.

— Adieu!... Adieu à jamais!

Et n'en pouvant dire davantage, étouffant un sanglot, la courageuse enfant quitta le salon, en attachant sur son ami un de ces regards douloureux et profonds, où se peignent la tendresse et la volonté ferme d'une âme qui lutte et veut se dépasser.

Yves, éperdu, se précipita sur ses pas.

— Marthe! Marthe! s'écria-t-il, avec un accent déchirant.

Mais déjà la jeune fille avait gagné sa chambre; et là, seule, les yeux inondés de larmes, les mains jointes:

— Mon Dieu! disait-elle, oh! mon Dieu!

La sonnette, tirée nerveusement, interrompit sa douloureuse prière.

L'esclave n'avait pas le droit de pleurer: la petite main ridée et impatiente de M<sup>me</sup> Derrieu multiplait ses appels.

Marthe se baigna le visage d'eau fraîche, mit de force un sourire sur ses lèvres encore frémissantes; et, sans un murmure, elle revint sous le joug.

En ouvrant la porte de la chambre, elle aperçut le visage rusé de Rose. La soubrette, empressée, servilement souriante, arrangeait, de la main, le moelleux coussin placé sur le fauteuil de M<sup>me</sup> Derrieu.

— Si madame voulait se distraire, je la roulerais

près de la fenêtre, disait Rose avec des inflexions souples et câlines; si madame désirait une tasse de bouillon?...

Mais madame était furieuse. Elle ne voulait rien. Sa petite tête tremblait sur ses épaules; ses yeux étaient irrités; sa bouche grimaçante.

Elle reçut Marthe avec un coup d'œil terrible; et, peut-être inconsciente du mal qu'elle allait faire:

— Eh bien! mademoiselle, s'écria-t-elle de sa petite voix aigrelette; qu'est-ce que Rose vient de m'apprendre?... Quelle audace, c'est à n'y pas croire!...

Et comme Marthe, surprise, ne comprenant rien à cette virulente apostrophe, ouvrait les lèvres pour répondre:

— Inutile! fit M<sup>me</sup> Derrieu; n'essayez pas de vous disculper. Ah! c'est ainsi qu'avec vos petits airs de sainte, vous profitez de mon sommeil pour recevoir un jeune homme!... Qui l'aurait cru?... Et qu'avait-il à vous dire, ce jeune homme?... Je sais qu'il était bien troublé!...

Marthe, blessée jusqu'au fond de l'âme, demeurait atterrée; puis, soudain, se redressant sous l'outrage:

— Madame, répliqua-t-elle avec une dignité froide, ce jeune homme est un ami de ma famille, et ma bonne Lucienne a pour lui la plus profonde estime.

prix de vente de l'article qu'il frappe, sans que la plus-value de cette surtaxe entre dans les caisses du Trésor.

Les anciens fermiers généraux parlaient au moins avec l'Etat le produit de leurs savantes exactions : ici ce sont 450 fabricants qui bénéficieront des 15 ou 20 0/0 dont le prix du sucre va être augmenté au détail.

Dans la discussion générale, M. Frédéric Passy a prononcé un remarquable discours, qui restera comme une éloquente protestation de l'école du bon sens économique. M. Rouvier, aussi, a tenté de faire comprendre à la Chambre la portée de la faute qu'elle allait commettre.

Tous ces vains efforts n'ont servi qu'à constater une fois de plus l'impuissance du raisonnement, de la logique et des saines doctrines, en présence de la politique des intérêts.

Par assis et levé, la Chambre a voté l'impôt sur la betterave qui, comme l'a fort bien dit M. Raoul Duval, « représente une taxe de 26 millions, prélevée sur l'ensemble des contribuables au profit de la fabrication sucrière. »

Nouvelle bataille hier à la Chambre sur la surtaxe de 44 millions sur les sucres. Grande rupture de lances entre MM. Méline et Rouvier. Ce dernier a fait un historique des plus fantaisistes de l'histoire économique de notre pays, et au nom de la liberté démocratique, il a, de fait, sacrifié l'agriculture tout en ne s'opposant pas — il faut toujours se garder une porte de sortie — à la surtaxe sur les betteraves. C'est fort intelligent, mais les libres échangistes ne briseront pas la force des chiffres des bulletins commerciaux, nous relevons le dernier.

Les grands arrivages de sucres allemands continuent à la gare des Batignolles. Il y en a eu pour quatre millions cette semaine. »

Les ministres de l'intérieur, du commerce et des travaux publics, fatigués de leur voyage — le fait est que la rapidité avec laquelle s'est faite ce voyage a dû être fatigante — ont fait prévenir le président du conseil qu'ils ne pourraient assister au conseil qui devait se tenir hier chez M. Jules Grévy. On dit que M. Grévy a été particulièrement fâché de ce retard apporté à son entrevue avec les ministres retour de Marseille, si court qu'il ait été le séjour de ces derniers dans les villes contaminées. Le *Sicéle* affirme que M. Clovis Hugues a provoqué le scandale du Pharo en menaçant de sa canne et en traitant de lâches les internes et les Sœurs de cet hôpital. Arriver de Paris pour traiter de lâches des personnes qui depuis un mois ne quittent pas le chevet des malades, c'est un comble !

Le voyage de M<sup>r</sup> le duc de Chartres a mis en émoi toute la presse républicaine. Pour un peu on demanderait une loi de proscription contre ce Français allant porter des secours à des Français malheureux. Décidément le dévouement et la charité sont antipathiques à la République.

M<sup>me</sup> Derrieu fit entendre un petit rire strident, qui sonna comme du cristal fêlé.

— Charmant ! charmant !... c'est me croire trop naïve en vérité !

Échangeant avec Rose un coup d'œil rapide, elle reprit d'un accent altier :

— Sachez, mademoiselle, que mon salon n'est pas votre salon !... Du reste, pareille impudence ne se renouvellera pas. Voici vos gages ; et, dès ce soir, vous aurez quitté ma maison. Recevoir un jeune homme... et cela dans mon propre salon !... pendant mon sommeil ! gronda encore M<sup>me</sup> Derrieu d'une voix irritée, vraiment, c'est par trop fort.

La noble et pure enfant reçut en plein cœur l'amer et injuste reproche ; ses mains se joignirent, ses beaux yeux, noyés de larmes, se levèrent au ciel, et, tout bas, elle murmura :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est trop souffrir !

A l'heure suivante sa malle était bouclée ; et, toute frémissante, Marthe atteignit sa pauvre chère maison.

Là, tout était modeste : ni meubles précieux, ni tentures de prix ; mais là se trouvait l'amie fidèle, celle qui la connaissait, qui la protégerait, qui la défendrait.

Marthe se jeta dans les bras de Lucienne avec une explosion de larmes.

Celle-ci la regardait fixement, ne comprenant rien à cette douleur profonde.

Parmi les feuilles d'outre-Rhin, la *Gazette de Cologne* a été seule à formuler dès le premier jour une appréciation sur l'incident de l'hôtel Continental ; les autres feuilles n'ont publié que la dépêche Havas, mettant, comme on sait, toute l'affaire sur le compte de l'étourderie de quelques gamins.

Voici les commentaires de la *Gazette de Cologne*, que nous reproduisons à titre de renseignement :

« La provocation est entièrement du côté des Français. Déjà tout ce tapage insensé qui se fait devant la statue de Strasbourg est une insulte à l'Allemagne et fournirait bien des circonstances atténuantes en faveur de l'individu qui a poussé le cri de : *Vive la Prusse* ! Si toutefois c'est un Allemand, ce qui n'est nullement prouvé, on pourrait plutôt supposer que c'est un agent provocateur posté là par la Ligue des patriotes. »

« Il y a des occasions où l'on ne peut que rire ou cogner ; pour l'instant, nous rions ; mais que les Français sachent que nous ne sommes pas des Chinois et que tout a une limite. Au moment où le gouvernement français s'apprête à déclarer la guerre à la Chine pour la rupture du traité de Tientsin, il laisse insulter le traité de Francfort et exciter des espérances qui conduiraient à la guerre dès qu'elles deviendraient tant soit peu sérieuses. Cela n'est guère sage ni digne ; mais on sait combien le Français en gogolette aime à se conduire au rebours du sens commun. »

« La partie sensée de la presse parisienne désapprouve toute cette manifestation à l'antour de la statue de Strasbourg et pense dégrader la nation et le gouvernement en mettant l'incident sous la responsabilité d'un petit nombre d'écervelés. Mais il ne faut pas oublier que les scélérats qui ont amené la terreur en 1793 n'étaient, au début, qu'une poignée. »

« Le peuple allemand a la conscience de sa force et il sait être calme et tranquille ; mais il n'a pas l'habitude de se laisser plai-santer. »

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« On a retrouvé, paraît-il, l'individu qui a causé l'incident de la place de la Concorde, en criant au pied de la statue de Strasbourg : « A bas la France ! »

« Ce bouillant sujet de l'empereur Guillaume est un docteur en philosophie bavarois, qui se trouvait là avec un de ses amis, le correspondant de la *Gazette de Cologne*. »

Voici les détails recueillis par le *Gaulois* sur le personnage qui aurait occasionné l'incident de la place de la Concorde :

« Quant au Prussien accusé d'avoir crié sur la place de la Concorde : « Vive la Prusse ! Allez planter vos drapeaux à Strasbourg ! » voici l'exacte vérité. »

« Ce sujet allemand est un homme tout jeune, docteur ès-lettres, appelé docteur Wurster, de Reutlingen, en Wurtemberg. »

« Il était venu à Paris en touriste. Il sait à peine quelques mots de français. Voyant

— Mais qu'as-tu donc ? disait-elle, qu'as-tu donc, ma pauvre fille ? qu'est-ce qui te cause tant de chagrin ?...

Marthe cachait sa tête sur l'épaule de Lucienne ; et, au travers de ses sanglots :

— Si tu savais, disait-elle ; si tu savais !...

Elle balbutiait, n'osant avouer la calomnie ; puis, éclatant :

— Eh bien ! oui... on m'a chassée... chassée, entends-tu bien, chassée comme une fille méprisable.

Lucienne devint de la pâleur d'une morte. Elle se redressa de toute sa hauteur, et, dans ses yeux pleins d'éclairs, on lut une terrible menace.

— Chassée ! répétait-elle, en accentuant sur les mots, chassée !... Toi, un ange du bon Dieu !

La colère grondait dans son âme. Elle marchait à grands pas, le poing fermé dans un geste provocateur ; et, s'arrêtant tout à coup :

— Ah ! on t'a chassée !... Ah !... on a osé dire que tu n'étais pas une brave enfant !... Attends, attends, Marthe ; je vais aller tout de suite trouver cette madame, et lui dire bien en face qu'elle en a menti !

Puis, subitement, saisissant Marthe dans ses deux robustes bras, la colère faisant place aux larmes :

— Ma pauvre petite, sanglotait-elle, ma pauvre petite, faut-il que le monde soit méchant ! Comment avoir le cœur d'accuser un pauvre agneau

la manifestation devant la statue de la ville de Strasbourg, il s'est approché, d'autant plus qu'il est, paraît-il, très-myope.

« Pendant qu'en simple badaud il regardait la cérémonie, un individu s'écria :

— « Voilà un Prussien !

« Une femme en chapeau cracha sur le vêtement du curieux. »

« Des Alsaciens, voyant à qui ils avaient affaire, lui donnèrent le conseil de déguerpir pendant que la foule commençait à se monter. »

« M. Wurster obéit, prit ses jambes à son cou, non sans être quelque peu bousculé, et entra au ministère de la marine, où il put dire ces seuls mots au portier :

— « Sauvez ! sauvez !

« M. Wurster est allé à l'ambassade raconter pour la seconde fois ce qui lui était arrivé. Là, on lui a donné le conseil d'abréger sa visite aux monuments de Paris, et il est retourné en Allemagne le soir même. »

#### LES MINISTRES A TOULON.

Les ministres ont quitté Toulon après avoir passé juste sept heures dans cette ville !

La population est un peu étonnée qu'ils aient pu se rendre compte, en si peu de temps, des besoins multiples de la malheureuse cité. En montant en wagon, ils ont promis de faire beaucoup pour le commerce et l'assainissement de Toulon. Nous verrons bien !

Les ministres, qui se sont dépêchés de revenir de Toulon, ne paraissent pas avoir été plus crânes dans cette ville qu'à Marseille.

Pendant la visite à l'asile des aliénés, où il y a de nombreux cholériques, M. Lamée, conseiller municipal, ayant touché un malade, a dit aux ministres : « Voyez, Excellences, comme ce malheureux est glacé ! »

Les Excellences se sont reculées. Cette attitude des ministres a été très-remarquée, ainsi que leur façon d'être vis-à-vis des cholériques, auxquels ils n'ont pas songé à adresser des encouragements, et vis-à-vis des infirmiers et des Sœurs qu'ils n'ont pas jugé à propos de féliciter de leur courageux dévouement.

#### LES MINISTRES A MARSEILLE.

Les ministres n'auront décidément pas réussi, dans leur voyage à Marseille, à se concilier les sympathies de la population. Ils ont soulevé contre eux l'animosité du conseil municipal, en allant faire un promenade en mer, sous prétexte de visiter le port et le Frioul, au lieu de recevoir la municipalité de Marseille à dix heures du matin, ainsi qu'il avait été convenu.

Plusieurs conseillers municipaux, fort mécontents du sans-gêne des ministres, ne voulaient pas se rendre à la Préfecture ; des remontrances leur ont été faites par leurs collègues, qui se sont efforcés de leur faire comprendre qu'il ne fallait pas afficher publiquement de pareils dissentiments entre les membres du gouvernement de la Répu-

qui ne sait pas se défendre... Oh ! mais ne pleure pas... Va, ne crains rien, ma fille ; je suis là, moi, et tout s'arrangera !

Alors, questionnant la jeune fille :

— Conte-moi donc comment tout s'est passé ?

Et Marthe, d'une voix faible :

— M. Trévierec est venu me voir ; tu sais, l'am ; que nous aimions tant !

— M. Trévierec est venu ! répéta Lucienne avec la plus vive surprise.

Pendant quelques secondes les deux femmes se regardèrent. Un monde de pensées venait à l'esprit de la paysanne.

— Eh bien ! ma fille, reprit-elle, qu'est-ce qu'il t'a dit, ce bon monsieur Trévierec ?

Marthe, les cils baissés, le cœur palpitant, raconta, dans tous ses détails, la visite du jeune homme.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

M. Prudhomme et son fils passent dans les environs de la rue Montmartre, au moment où le gaz venait de faire explosion dans une petite boutique.

— C'est le tuyau, expliquait un pompier, c'est le tuyau qui était crevé quelque part : une fuite, quoi ! et, subitement, un désastre !

M. Prudhomme à son petit Joseph :

— Ainsi de nous, mon enfant. Voilà ce que produit une mauvaise conduite !

blique et les représentants de l'opinion républicaine à Marseille.

Finalement, la municipalité et le conseil municipal sont venus, à deux heures et demie, rendre visite aux ministres, qu'ils ont remerciés d'être venus à Marseille.

L'entrevue a été froide.

M. Waldeck-Rousseau a annoncé que 700,000 francs de secours seraient attribués à Marseille, sur le crédit de deux millions voté par les Chambres ; les conseillers municipaux, avant de se retirer, ont réclamé la démolition de l'église Saint-Martin, qui masque, d'après eux, la rue Colbert. Après la réception de la municipalité, les ministres sont allés à la Chambre du commerce, dont le président, M. Fabre, a de nouveau protesté contre les quarantaines exagérées imposées, à l'étranger, aux provenances de Marseille ; les ministres ont, comme à Toulon, donné les meilleures assurances.

Avant de se diriger vers la gare, les représentants du gouvernement sont retournés au Pharo.

Toutes ces allées et venues des ministres se sont effectuées au milieu du silence glacial de la population.

#### M. LE DUC DE CHARTRES A MARSEILLE.

Marseille, 17 juillet.

M. le duc de Chartres, accompagné du comte d'Haussonville, est arrivé ce matin à 40 h. 40 m.

Ils ont été reçus par MM. Arthur Le Mée et Michel Colomb, conseillers municipaux conservateurs ; Griel, Beuet et Auguste Giry, délégués de la ligue populaire d'action ; le baron Fernand de Fonscolombe et Louis Charlois, délégué de la jeunesse royaliste et catholique marseillaise.

Une foule composée d'un millier de personnes environ a fait à Son Altesse Royale un accueil des plus sympathiques.

M. le duc de Chartres, qui est descendu à l'hôtel de Noailles, a prié M. Le Mée de faire bien comprendre à ses amis le but de sa venue à Marseille.

— « J'ai reçu de mon frère une mission de charité envers des patriotes malheureux, et je viens l'accomplir sans aucune arrière-pensée politique. »

Le prince, un peu fatigué du voyage, s'est reposé pendant deux heures. Puis il a reçu diverses visites de notabilités marseillaises. Ce n'est qu'à six heures que Son Altesse s'est rendue à l'hôtel-de-Ville avec M. d'Haussonville, dans un landau de louage.

Le maire, M. Allard, qui avait été prévenu de la visite du prince et de son compagnon de voyage, les a reçus dans son cabinet, en présence de MM. Le Mée, Catta et Gal, conseillers municipaux.

L'entrevue a été des plus cordiales. M. le duc de Chartres s'est informé, auprès de M. Allard, de l'état sanitaire de Marseille, de la manière dont étaient distribués les secours et les besoins des divers quartiers.

Le maire a répondu que beaucoup de quartiers étaient plus frappés par la misère que par la maladie ; tandis que d'autres, où les soins hygiéniques abondaient, étaient plus particulièrement contaminés.

Le prince, en prenant congé du maire, lui a serré la main et lui a dit qu'il lui enverrait sa souscription et celle de sa famille.

Il était six heures et demie quand M. le duc de Chartres est sorti de l'Hôtel-de-Ville.

Sa présence ayant été signalée, une foule assez considérable s'était rassemblée sous le porche de l'Hôtel-de-Ville. Un grand nombre d'ouvriers des ports avaient suspendu leurs travaux et étaient accourus pour voir le prince de la Maison royale. Tous les fronts se sont respectueusement découverts sur son passage.

Le prince et M. d'Haussonville sont ensuite allés rendre visite à M<sup>r</sup> Robert, évêque de Marseille.

#### Nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« Un prince de la Maison de France, M<sup>r</sup> le duc de Chartres, est aujourd'hui à Marseille et sera demain à Toulon. »

« Il apporte 50,000 francs, au nom de M. le Comte de Paris et de sa famille, pour les malheureux. »

« M. le Président de la République n'a quitté le Palais de l'Elysée. M. le Président de la République n'a pas détaché une abole de ses 4,200,000 fr. de revenus pour les veuves et les orphelins de l'épidémie. Aucun des ministres républicains n'a prêté une part de son traitement en faveur des fa-

éprouvées ; aucun des sénateurs et députés républicains des Bouches-du-Rhône n'a encore donné un centime ; ils ne consentent de voter des secours aux frais des contribuables. »

## LE CHOLÉRA.

Marseille, 18 juillet, midi.  
Déjà inscrits depuis hier soir huit heures, 63, dont 30 cholériques.  
La gare de Marseille continue à présenter le plus triste spectacle ; l'affolement ne connaît plus de bornes, et le personnel du chemin de fer est mis littéralement sur les nerfs par cette foule éperdue qui assiège les bureaux et se bouscule dans la salle des bagages.  
L'émigration des ouvriers entraîne la fermeture forcée d'un certain nombre d'usines et d'ateliers qui, sans cela, fonctionneraient comme d'habitude.

Toulon, 18 juillet, 10 h. matin.  
Depuis hier soir six heures, il y a eu onze décès en ville et dans les faubourgs.  
M. Bassereau, adjoint, est alité.  
Depuis deux jours, l'émigration est plus considérable.

Toulon, 18 juillet, midi.  
Le vent est moins violent ; ce matin il y a des nuages et des brumes qui persistent ; la température est beaucoup plus lourde qu'hier. Le 17, de minuit à minuit, il y a eu 14 décès, dont 34 cholériques.

Marseille, 18 juillet, midi.  
Les cholériques existant dans les hôpitaux militaires sont au nombre de 126, dont 41 convalescents ; il n'y a pas de cas très-graves.

Un décès hier à la Seyne. Le cas signalé au Pradet est en voie de guérison. Deux cas nouveaux à la Garde : un père et son enfant âgé de cinq ans ; ce dernier a été enlevé en trois heures.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le chaud coupé avec du rhum ; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUBNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thé noir Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES PROGRÈS DE « L'IDÉE RÉPUBLICAINE »  
Dans le canton de Montreuil-Bellay.

Il est tout à fait réjouissant de voir avec quel entrain certaines gens perdent les meilleures occasions de se taire. Et personne, je vous assure, ne se donne autant de peine que le *Courrier de Saumur* et le député Bury pour nous procurer cette douce gaieté. Juguez-en.

Depuis deux mois, chaque semaine, le *Courrier de Saumur* régale ses lecteurs des plus jolies tartines, contre M. Gigot, candidat général du canton de Montreuil-Bellay.

À cela, direz-vous, rien d'étonnant : l'usage et la discipline des conservateurs de ce canton font leur force, il est assez naturel que les républicains essayent de les désunir et qu'ils croient y parvenir en démolissant leur chef de file.

Où, mais ce qui est encore plus amusant que naturel, c'est que cette campagne avait pour but de préparer l'élection de M. Brunet, candidat républicain au conseil d'arrondissement. Et vous allez voir avec quelle habileté ont manœuvré les républicains : « Le simple bon sens suffit donc pour penser à jour toutes les malices de M. Gigot », écrit le prosateur du *Courrier*, dans sa dernière tortine, la veille de l'élection. Oui, le bon sens fait voir bien des choses et entre autres vos oreilles ! Dieu, que les langues sont longues !

Pourquoi, ô maître Aliboron, avez-vous tant de peine à vous moquer de ses sottises avec une impudence dont ceux qui vous entendent, en remerciant M. Morillon, son candidat, vous remercient ?

Ces bons républicains essayaient de faire d'une pierre deux coups. Eh bien, ne soyons pas ingrats, remercions le *Courrier de Saumur* ; sa petite campagne a eu un résultat superbe... pour nous !

M. Morillon, loin de rechercher les suffrages des électeurs, n'a cédé à leurs sollicitations qu'à la dernière heure ; avec une réserve qui n'a pas surpris ses amis, il a déclaré, dans sa circulaire, qu'il « laisserait de côté les questions irritantes de la politique. »

Qu'aviez-vous donc à faire, Messieurs du comité républicain ? Rien, sinon vous taire et laisser les électeurs choisir entre deux candidats qu'ils connaissent parfaitement.

C'eût été, paraît-il, trop raisonnable. Après les articles du *Courrier de Saumur*, surgit la suprême réserve qui doit décider de la victoire : M. le docteur Bury, député, fait apposer une affiche.

Que veut ce vieillard sec et pointu ? Désire-t-il rappeler aux populations du canton de Montreuil-Bellay, qui l'auraient oublié, qu'il existe un médecin chargé de faire des lois au nom de l'arrondissement de Saumur ? Grand merci : nous ne savions pas être aussi bien représentés. La voix de notre député n'était jamais parvenue à nos oreilles et nous le pensions occupé à faire des études sur le microbe du choléra.

Ce soin serait, d'ailleurs, d'un fort bon naturel, aussi faut-il chercher une autre cause à sa soudaine apparition.

Cette cause la voici : le vieux docteur est sorti de son sommeil pour certifier à tous et à chacun, que l'adversaire de M. Morillon est « dévoué à l'idée républicaine ».

Allons tant mieux, nous sommes renseignés ; volons pour l'autre, disent ceux qui ne connaissent pas personnellement les candidats.

Et, avec un entrain sans précédent, les deux tiers des électeurs ont voté pour le candidat que ne recommandait pas le docteur Bury.

Dites-le donc, après cela, que le député n'a pas d'influence. Même à Montreuil, où aux plus brillantes années de l'Empire les candidats républicains avaient de fortes majorités, le candidat « dévoué à l'idée républicaine » n'a obtenu que cinq voix de plus que M. Morillon.

Dans les autres communes du canton, ça été un écrasement : M. Brunet a été battu, même dans sa commune, au Vaudelnay. Vous voyez donc bien que l'idée républicaine progresse dans le canton de Montreuil-Bellay. Son adversaire a neuf cents voix de majorité !

Aussi, prions-nous le *Courrier de Saumur*, le *Bonhomme angevin* et C<sup>ie</sup> de continuer leurs attaques contre les conseillers généraux conservateurs.

Que M. le docteur Bury n'épargne pas les certificats de dévouement à l'idée républicaine, et nous pouvons prédire, à coup sûr, audit docteur, qu'il sera rendu, l'an prochain, à toutes les douceurs de la vie privée. CODEX.

Hier matin, vers quatre heures, un pêcheur de Chouzé, M. Cosnard, en revenant de lever ses engins dans la Loire, aperçut, en face de Panvigne, le cadavre d'une jeune fille qui flottait sur l'eau.

Après s'être approché, il ramena sur la berge le corps dont le visage était méconnaissable.

M. Mabileau, en apprenant l'événement de la matinée, se rendit avec la plupart des habitants pour reconnaître le cadavre, mais l'âme pleine de cruels pressentiments. Depuis deux jours, sa fille Joséphine, âgée de 15 ans, avait disparu sans qu'on ait pu la retrouver, malgré toutes les recherches.

Le cœur seul du père pouvait reconnaître sa fille.

Depuis plus de cinq ans, à la suite d'une chute, Joséphine Mabileau ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales et plusieurs fois déjà elle avait cherché à se suicider.

### ÉCOLE DE TIR

PUPILLES DU BATAILLON SCOLAIRE.

7<sup>e</sup> et dernière séance à 17 mètres, le 18 juillet

Tireurs.....	43
Balles tirées.....	80
Balles mises.....	34
Nombre de points.....	74
Résultat : 42.50 p. 0/0.	

Le Capitaine instructeur militaire, G. DOUSSAIN.

Les courses du Mans auront lieu demain dimanche 20 et lundi 21 juillet.

Les courses de La Flèche auront lieu le dimanche 27 juillet.

Les courses de Niort sont fixées au dimanche 3 et lundi 4 août.

### ANGERS.

Les obsèques du colonel du 135<sup>e</sup> de ligne, M. Hogenbill, ont eu lieu jeudi soir à 5 heures, à l'église Saint-Maurice, sa paroisse. Dès 4 heures 1/2, le régiment tout entier était sous les armes et rangé en ligne sur le parvis Saint-Maurice et rue de l'Évêché, où habitait le colonel. Le drapeau et les tambours étaient voilés de crêpe.

M. le général Schmitz, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, était venu de Tours pour rendre les derniers devoirs au défunt. M. le général L'Hotte, de passage à Angers, M. le général Le Toullac, commandant la subdivision, MM. les officiers du 12<sup>e</sup> cuirassiers, du 2<sup>e</sup> pontonniers, des autres armes de la garnison et de la compagnie de pompiers ; M. le préfet de Maine-et-Loire et un conseiller de préfecture, en uniforme, beaucoup de fonctionnaires, un grand nombre de personnes de la ville formaient cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Boulligny, colonel du 12<sup>e</sup> cuirassiers ; Garnier des Garets, colonel du 77<sup>e</sup> de ligne, à Cholet ; le colonel et le lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> pontonniers ; l'intendant militaire et M. le commandant de recrutement.

Après les prières et l'absoute donnée par M. le curé, le cortège s'est mis en marche vers la gare Saint-Laud, au milieu d'une foule partout compacte. Derrière le corbillard, couvert de trophées de drapeaux et de magnifiques couronnes, venaient les deux religieuses qui ont veillé près du corps ; puis le cheval de bataille du colonel. La musique du 135<sup>e</sup> a fait entendre plusieurs morceaux alternant avec les batteries funèbres des tambours.

Dans la cour de la gare, M. le général Le Toullac a prononcé quelques paroles d'adieu et fait l'éloge du brave officier, victime de son attachement à la discipline et au devoir.

Le corps a été dirigé sur Besançon où se fera l'inhumation. (Union de l'Ouest.)

Demain dimanche 20 juillet et le dimanche 27, le Patronage de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers donnera aux parents et amis de ses jeunes sociétaires une séance dramatique pleine d'intérêt. On y représentera pour la première fois un drame lyrique du P. Marin de Boylesve, *les Machabées*, remanié et refondu, avec des chœurs et des récitatifs chantés. Deux amis de la musique et de la poésie, amis aussi des honnêtes distractions de la jeunesse, se sont associés pour compléter et « mettre au point » l'œuvre scénique du P. de Boylesve, — un Angevin, pour le dire en passant : M. Verrier, professeur au lycée, a fait les paroles, et M. Simon, la musique.

Nous reparlerons de cette œuvre dans notre prochain numéro.

LE LUDE. — Le 9 juillet, un enfant de 16 mois, jouant avec une pelle à feu, à défaut d'autre jouet, tomba d'une façon si malheureuse sur cette pelle qu'il s'enfonça le manche dans la gorge. Le manche, en gros fil de fer, était, par bonheur, recourbé à son extrémité, de sorte qu'il s'arrêta sans s'enfoncer dans les chairs. Mais la courbure était placée de telle façon qu'elle accrocha la voile du palais. La mère, affolée, s'efforça d'arracher le manche de la pelle ; elle ne le put tout d'abord, à cause du crochet qui le retenait derrière la voile du palais ; elle réussit néanmoins, pendant que le médecin accourrait en toute hâte, à retourner le manche et à dégager le crochet, sans produire de trop grandes lésions.

Tout le quartier de la rue des Bichousières fut, pendant quelques instants, sous le coup d'une terrible émotion ; car les habitants du voisinage s'étaient empressés d'accourir en entendant les cris déchirants de la pauvre petite victime et de la mère.

Aujourd'hui, dit l'*Echo du Loir*, l'enfant est hors de danger.

### NANTES.

Une vieille femme, M<sup>me</sup> Bernard, souffrante depuis quelques jours, a été prise dans la journée de mercredi de violentes douleurs auxquelles on a reconnu tous les

caractères cholériques. La malade a succombé vers le soir ; l'inhumation a eu lieu le lendemain à neuf heures, et l'appartement a été désinfecté.

Le *Figaro*, qui a eu l'idée originale de faire en vers le compte rendu de la fête, consacre sur l'air du *Petit Ébéniste* et des *Pompiers de Nanterre* ce passage aux bataillons scolaires :

#### Air du Petit Ébéniste.

On avait fait une estrade très-belle,  
Où, pour passer en revue ces héros,  
S'étaient placés le préfet, m'sieu Poubelle,  
À côté d'lui, l'général Jeanningros.  
Et l'on voyait sur cette estrade  
Des députés, des sénateurs,  
Des conseillers, des journalisses,  
Des fonctionnaires et des mielisses  
Que c'est comme un bouquet de fleurs !  
(En chœur)

#### Air des Pompiers de Nanterre.

Voilà les bataillons scolaires  
De l'avenir, les militaires,  
Qui défilent, tant bien que mal,  
Devant l'Conseil municipal...  
Ah ! de gloire vraiment  
Ils se flanquent une bosse ;  
L'régiment d'mouche ton gosse  
Est un beau régiment !  
Quand ces fiers moutards vont à l'exercice,  
Pleins d'un noble ardeur, il faut les admirer.  
Bing !  
Les pèr's et les mèr's accompagnent leur fesse  
Et sans murmurer  
Chez l'mastroquet vont s'abreuver.  
Zim, lai-la  
Zim, lai-la  
Les beaux militaires,  
Zim, lai-la (bis)  
Que ces moutards-là !...

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juillet.

Les demandes du comptant sont encore plus nombreuses aujourd'hui sur les rentes et les obligations du Crédit Foncier.

Il s'ensuit une reprise très-accentuée en spéculation et la majeure partie des situations à la baisse se liquide pour éviter de trop fortes différences.

Les escomptes continuent et portent aujourd'hui sur 69,750 fr. de 4 1/2 0/0, 1,500 fr. de 3 0/0 et 50 de Lyon.

Les Consolidés anglais arrivent avec 1/16 de baisse à 100 1/2.

Le 3 0/0 ouvre à 76.77 et reste en clôture à 77.12 1/2 ; l'amortissable varie entre 78.35 et 78.60 dernier cours ; le 4 1/2 s'inscrit à l'ouverture à 107.45 pour finir à 107.75.

La Banque de France cote à terme 5,040 et 5,025.

Le Crédit Foncier gagne 1.25 sur le dernier cours d'hier à 1,278.75. Comme nous le disions plus haut, les achats du comptant se portent sur les rentes et sur les obligations Foncières et Communales dont le marché est très suivi.

La Banque de Paris ne varie pas à 780 fr. Le Crédit Industriel et Commercial est ferme à 680 fr. C'est le 22 de ce mois que cette Société ouvre ses guichets pour l'émission de 153,860 obligations de l'Est-Algérien 3 0/0. Le titre garanti par l'Etat sera favorablement accueilli par l'épargne.

La Banque Ottomane est en forte reprise à 602 50. Le Turc se relève à 8.05. L'Égypte est moins recherchée et conserve son cours de 300 fr. Nous devons signaler un bon court d'affaires en obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien.

Le trafic de la Compagnie donne un rendement supérieur au revenu net garanti par l'Etat, lequel est déjà plus que suffisant pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de ces titres. Ces obligations sont donc à la fois garanties par le trafic et par l'Etat.

Nous ne pouvons que continuer à engager les capitalistes avisés et prudents à se porter sur cette valeur qui donne un revenu assuré et dont les cours sont à l'abri de fluctuations violentes.

Les chemins de fer sont bien tenus : le Nord fait 1,658.75, le Lyon 1,202.50, l'Orléans 1,297.50, le Midi 1,155, l'Est 760, l'Ouest 820.

### COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS

#### ÉMISSION

(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 8 JUILLET 1884)

de 153,860 OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 %

Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre

les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans

par tirages annuels, à partir de 1884

#### GARANTIE DE L'ÉTAT

(Lois des 2 Août 1880, 24 Août 1883 et 21 Mai 1884)

PRIX D'ÉMISSION : 325 FRANCS

(JOUISSANCE DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES :

25 fr. en souscrivant, 50 fr. le 15 Janvier 1886,

50 fr. à la répartition contre remise d'un titre provisoire

nommatif ou au porteur, 50 fr. le 15 Janvier 1885,

50 fr. le 15 Juillet 1885.

Chaque Action a droit à une obligation irréductible

Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt

de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est

admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

On souscrit : LE MARDI 22 JUILLET

(Et dès à présent par Correspondance)

à PARIS : Société générale de Crédit industriel

et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier ;

Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants ;

En ALGÉRIE : Banque de l'Algérie ;

M. H. Teissier, Philippeville.

A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés

Les Obligations de la C<sup>ie</sup> sont cotées à la Bourse de Paris.

La Banque de France fait des avances sur ces titres.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

**A VENDRE**

Doux hectares 25 ares 50 centiares environ de terre, à la Gagnerie, commune de Distré ;  
Un hectare 21 ares environ de terre, à l'Enclos, même commune ;  
Et 7 ares 75 centiares environ de vigne, aux Chauffeurs, même commune.  
S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Samedi 26 juillet, à 1 heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

**De 74 ares de Terrain**

EN JARDINAGE

Aux Coffnières, commune de Saint-Lambert,

Appartenant aux héritiers BESNARD-FOUQUET.

Mise à prix : 300 fr. les 5 ares 50.

Étude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué au Mans.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

D'UNE

**VASTE USINE**

à l'usage de

**FILATURE**

ET

**CORDERIE MECANIKES**

À vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3,

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BEURIER, avoués, à M<sup>e</sup> BLIN, agréé, à M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean

**MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885,

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M<sup>me</sup> DU BAY, propriétaire. (508)

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**A CÉDER**

à Angers

**BRASSERIE**

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

M. ANDRIEU D'ALBAS, propriétaire, résidant à Versailles, prévient MM. les commerçants et entrepreneurs de travaux qu'il ne reconnaîtra, pour le passé comme dans l'avenir aucune réclamation de paiement qui ne sera basée sur une commande faite par lui-même et par écrit.

**CAISSE** de constitution de rentes par les opérations commerciales.

10 0/0 par an.  
10 0/0 par mois.  
Toute sécurité.  
Capitaux garantis.

S'adresser à l'Agence de Saumur L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur. (516)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-Saint-Pierre, n° 27, se propose pour servir dans les dîners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

**LIBRAIRIE JAVAUD**

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE COUPES DE BOIS**

Situées sur la Terre de Brézé,

Commune de Brézé (Maine-et-Loire)

A EXPLOITER EN 1884, 1885, 1886.

Ces coupes, d'une contenance totale de 115 hectares 7 ares 59 centiares, sont à une distance de 2 kilomètres du Canal de la Dive, et à 4 kilomètres de la station de Brézé (ligne de l'État), et à 12 kilomètres de Saumur.

Font partie de la vente : ARBRES REFORMÉS DES COUPES.

1,108 Pieds de Chêne, dits Anciens.

978 — — — Modernes.

2,204 — — — Cadets.

874 — — — Balivettes.

469 Pieds de Peupliers.

Faculté d'écorcer et de faire du charbon.

Pour tous renseignements, s'adresser : à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

**CAISSE DES REPORTS**

59, rue de Richelieu, 59

Anciennement au 77

La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)

Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1884.**

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.		
3 %	76 85	77 05	3 %	78 30	78 70	Est	760	760	Obligations.			Gaz parisien	517	513												
3 % amortissable	78 30	78 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1195	1205	Paris-Lyon-Méditerranée	1195	1205	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	522	520	Est	365	367												
3 % (nouveau)	107 20	107 15	Midi	1155	1155	Midi	1155	1155	— 1865, 4 %	522	524	Midi	370	370												
4 1/2 % (nouveau)	107 55	107 80	Nord	1755	1661 25	Nord	1755	1661 25	— 1869, 3 %	405	405	Nord	379	379												
Obligations du Trésor	503	503	Orléans	1200	1295 1	Orléans	1200	1295 1	— 1871, 3 %	390	391 50	Orléans	369	370												
Banque de France	5050	5050	Ouest	820	820	Ouest	820	820	— 1875, 4 %	513	514	Ouest	369	370												
Société Générale	465	465	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1507 50	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1507 50	— 1876, 4 %	512	512	Paris-Lyon-Méditerranée	370	372												
Comptoir d'escompte	963 75	968 75	Canal de Suez	1907 50	1908 75	Canal de Suez	1907 50	1908 75	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	368	368												
Crédit Lyonnais	540	542 50	C. gén. Transatlantique	475	480	C. gén. Transatlantique	475	480	Obligations communales 1879	449 75	449 75	Canal de Suez	570	570												
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1275							Obligat. foncières 1879 3 %	445	446 25															
Crédit mobilier	328 75	327 50							Obligat. foncières 1883 3 %	349 50	348 50															

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans						Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omni.	Mixte	Omni.	Omni.	Mixte	Mixte	Mixte	Omni.	Mixte	Mixte	Omni.		
8	35	matin	soir	express	saumur	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 20	
9	16	matin	soir	express	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	7 04	10 10	2 08	5 20	8 45	
10	36	matin	soir	express	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
11	56	matin	soir	express	Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	
12	16	matin	soir	express													
13	36	matin	soir	express													
14	56	matin	soir	express													
15	16	matin	soir	express													
16	36	matin	soir	express													
17	56	matin	soir	express													
18	16	matin	soir	express													
19	36	matin	soir	express													
20	56	matin	soir	express													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.